

RÉDACTION
 10, rue des Saussaies (près la place
 de Vendôme)
 TOURCOING, rue Verte, 33
Bureau administratif
 Rue Nationale, 21, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
 ROUBAIX-TOURCOING
 Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
 Nord et départements limitrophes
 six mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

Aujourd'hui
 Demander avec
 L'ANNÉE DE ROUBAIX-TOURCOING
 son
Supplément Gratuit

Le Travail des Enfants
 La loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants et des femmes avait décidé que les ouvriers et ouvrières de seize ans, pourraient travailler dix heures par jour.
 De seize à dix-huit ans, soixante heures par semaine, c'est-à-dire dix heures par jour dans l'ensemble, mais les ouvrières et les enfants de cette seconde classe pourraient faire onze heures certains jours, selon les besoins de la fabrique.
 Au-dessus de dix-huit ans, les filles et les femmes pourraient travailler dix heures de travail tous les jours, le dimanche étant dans tous les cas réservé.
 Dix ans disputé sur cette loi pendant six ans avant de la faire dans cette forme, et depuis sept ans qu'elle est faite, elle a continué d'être discutée et elle n'a pas été appliquée.

La Chambre a voulu la renvoyer avant de prendre ses vacances, et qu'il y ait eu l'idée ? Que dans toutes les ateliers et fabriques qui emploient des enfants et des femmes avec des hommes, la durée de travail serait fixée uniformément à onze heures et qu'elle serait réduite à dix heures dans un délai quatre ans.
 Quatre ans : un siècle. Que se passerait-il pendant ces quatre années ? Quelle serait l'évolution du travail, les exigences nouvelles de l'industrie, les progrès accomplis le plus, c'est le fait que le législateur fait aux petits travailleurs par cette disposition de loi.

Sous le régime de la législation de 1892, jusqu'à 13 ans révolus, avait l'exercice de ne pas travailler plus de dix heures par jour, jusqu'à 16 ans. Cependant, à 12 ans, s'il avait obtenu son certificat d'études primaires, il pouvait déjà aller jusqu'à 10 heures de travail, mais sa récompense et la consécration de son labeur.

À 12 ans, ce petit homme pouvait être fier de fournir sa tâche de 10 heures, à côté des métiers et des femmes de dix heures et des usages. Soixante heures par semaine, et ainsi toutes les semaines de l'année, sans les jours de fête, et toutes les années de la vie ; à 12 ans, le voilà déjà pris dans l'engrenage des machines, que rompu et assailli par le travail, pour s'en aller au chômage, le grand chômage sans fin !

À 12 ans, bien entendu, s'il peut présenter son certificat d'études primaires, la loi, la liberté ; il entre dans le cercle laïc, qui se reforme sur lui jusqu'à 20 ans. S'il n'a pas son certificat, il gagne un an, il pourra pendant une année encore acquiescer sans force et sans espoir, au point de santé et de joie enfantine. Ne lui donnez donc jamais son certificat à 12 ans. Certifié d'études : Oh ! non pas. Certifié de servitude. Voilà la loi de 1892. Or, que dit-on aujourd'hui ? L'enfant de 13 ans, de 12 ans, pourra travailler 11 heures. On lui reprend une heure qu'on lui avait accordée pour son jeu, sa liberté et sa vie. On le dépose tout d'un coup d'un bienfait que la République lui avait donné en 1892. Je sais bien qu'on lui promet que, dans quatre ans, on lui rendra la durée de 10 heures. Dans quatre ans, nous verrons. Ce ne sera en tout ce que nous les petits qui ont aujourd'hui 12 ans. Quand ils auront 12 ans révolus, ils peuvent espérer les 10 heures ; mais aujourd'hui, tous les petits frères et les petites sœurs aînés, qui ont déjà 12 ans, sont réduits tout d'un coup à une main à l'état dans l'enfer des 11 heures par jour, des 10 heures par semaine !

Or, n'y a pas un hygiéniste, un médecin, un homme raisonnable et courageux, qui ne sache, par ses propres expériences, que huit heures de travail, dix heures au plus, pour une personne dans toute la force de l'âge et de l'intelligence, sont une tâche qui ne peut pas être longtemps et impunément accomplie.

Huit heures de travail, comme règle de vie, serait une bonne mesure ; c'est lui qu'il faut tendre ; c'est la limite à laquelle on ne tient d'ailleurs que dans les heures de travail, les services et d'administration sagement organisés ; et, en cette année de la fin du siècle, dans cet épanouissement de toutes les libertés et de toutes les sciences, voilà ce que nous sommes à l'insupportable la durée de onze heures les petits enfants de nos fabriques.

Notre ami, M. Gustave Droz, a bien été inspiré certainement, quand il a demandé

L'ANNÉE CLÉRICALE
 dédiée à la Croix

Parmi les nombreuses condamnations prononcées en 1899, par les tribunaux, contre des curés et des congréganistes, pour crimes, délits, conventions et méfaits de toute nature, en voici quelques unes qui n'ont pas besoin de commentaire.

Labbé Damour, ancien curé de Valenciennes, condamné à 10 ans de prison pour détournement d'abus de confiance, par un jugement du tribunal de Valenciennes, le 12 novembre 1899.

Labbé Vermaut, curé de Valenciennes, condamné à 10 ans de prison, pour abus de confiance, par un jugement du tribunal de Valenciennes, le 12 novembre 1899.

Labbé Lemaire, directeur de l'école primaire de Valenciennes, condamné à 10 ans de prison, pour détournement d'abus de confiance, par un jugement du tribunal de Valenciennes, le 12 novembre 1899.

Labbé Lemaire, directeur de l'école primaire de Valenciennes, condamné à 10 ans de prison, pour détournement d'abus de confiance, par un jugement du tribunal de Valenciennes, le 12 novembre 1899.

Maline exécuté

Le journal le *Gironde*, de Bordeaux, organe républicain modéré, qui fut l'un des détracteurs les plus acharnés du ministère Méline, mais qui a refusé de le suivre dans sa campagne électorale nationale, après avoir aidé à la conduite de l'ancien président du Conseil de ses termes, qui dans leur modification même, constituent une véritable exécution.

Nous croyons devoir reproduire cet article très significatif.

Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse en voyant avec quel acharnement le *Gironde* a poursuivi son œuvre de destruction de ce qui est resté du ministère Méline. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si ce journal n'a pas été acheté par le parti républicain pour servir de traître et de renégat, et si ce n'est pas le parti républicain qui a violé la promesse qu'il avait faite de ne pas travailler plus de dix heures par jour, jusqu'à 16 ans.

La Question du XX^e Siècle

Atago, répondant à des préoccupations de ce genre, écrit dans l'*Annuaire du bureau des études* de 1899, que le monde est en train de changer, et que les idées de ce siècle ne sont plus celles de ce siècle.

Le monde est en train de changer, et que les idées de ce siècle ne sont plus celles de ce siècle.

Nos Dépêches

Par Fil téléphonique spécial

LA GUERRE
 ENTRE
 L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

UN EPISODE DU COMBAT

La Petite République publie hier les intéressants renseignements suivants :

Le docteur Durouart, de Longwy, a depuis deux jours été officiellement nommé à Longwy. Il avait été chargé de la direction de l'hôpital de Longwy, mais il n'avait pas encore pris possession de son poste.

L'AVEU

Les cléricaux-nationaux protestent constamment contre le procès de la Haute-Cour. On sent les preuves du complot, répétées à tous les instants. On sent les preuves du complot, répétées à tous les instants.

LA QUESTION DE DELAGOS

biens ! le même il voudrait avoir le baie de Delagos par sa volonté.

Les républicains, modestes en leurs désirs, veulent le passer de Lourenço-Marquez, elle s'entendront très bien avec le Portugal, elle construiront d'un commun accord les routes et les chemins de fer qu'il leur faudra. Déjà une voie ferrée relie Pretoria à Lourenço ; on pourra en faire une seconde et une troisième pour Johannesburg si on s'en fait le baie. Ces arrangements économiques conviendront parfaitement au Transvaal, à l'Orange et au Portugal. Mais la situation est bien différente et l'on imagine l'Angleterre absolue maîtresse à Pretoria et à Bloemfontein. Une si grande puissance ne pourra pas être tentée sans les hauteurs du Transvaal sans mettre bientôt sa main sur Lourenço et sur la baie de Delagos, et rien ne pourra l'empêcher.

Lourenço-Marquez n'est pas seulement le débouché naturel du Transvaal sur l'Océan indien, il est aussi le poste maritime le plus voisin de la Rhodésie et le plus commode pour la compagnie charbonnière de Lourenço qui veut donner un port à son établissement.

Pour le moment, les journaux imprimeurs de Londres et de la France ont écrit des lettres de protestation au roi d'Espagne, qui a promis que l'Angleterre n'occupera pas le territoire, pour l'armée du général Joubert. On voudrait donner un motif de quelque valeur au Portugal et lui rendre son port, pour qu'il achète celui qui s'offre.

Il y a cependant autre chose que l'occupation de la baie de Delagos qui serait pas seulement une violation de la loi internationale, mais un acte de force et un attentat à l'équilibre politique de l'Europe. L'Angleterre ne peut occuper Delagos-Bay, s'il y a d'autres puissances qui seraient dans ce cas obligées d'intervenir. On se rappelle un traité de 1878, entre le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la France, par lequel l'Angleterre s'est engagée à ne pas occuper Delagos-Bay, s'il y a d'autres puissances qui seraient dans ce cas obligées d'intervenir.

LA QUESTION DE DELAGOS

Atago, répondant à des préoccupations de ce genre, écrit dans l'*Annuaire du bureau des études* de 1899, que le monde est en train de changer, et que les idées de ce siècle ne sont plus celles de ce siècle.

Nos Dépêches

Par Fil téléphonique spécial

LA GUERRE
 ENTRE
 L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

UN EPISODE DU COMBAT

La Petite République publie hier les intéressants renseignements suivants :

Le docteur Durouart, de Longwy, a depuis deux jours été officiellement nommé à Longwy. Il avait été chargé de la direction de l'hôpital de Longwy, mais il n'avait pas encore pris possession de son poste.

L'AVEU

Les cléricaux-nationaux protestent constamment contre le procès de la Haute-Cour. On sent les preuves du complot, répétées à tous les instants. On sent les preuves du complot, répétées à tous les instants.

PRIX DES ANNONCES
 Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence des annonces, 10, rue de la Bourse, 10.
 Téléphone

HAUTE-COUR
 de Justice
 AUDIENCE DE SAMEDI

(Quatrième séance)
 Paris, 20 décembre. — La séance est ouverte à midi.
 M. le procureur général, M. Luchaire, le directeur d'administration de la Haute-Cour, et le directeur de la Haute-Cour, sont présents.
 M. le procureur général, M. Luchaire, le directeur d'administration de la Haute-Cour, et le directeur de la Haute-Cour, sont présents.

La Défaite de M. de Ramel

M. de Ramel dans une courte allocution, dit que le ministère de la Justice a été déçu par le résultat de l'élection.

Les Divagations de Drouot

Après quelques paroles consacrées à l'éloge de la République, M. Drouot a dit que le ministère de la Justice a été déçu par le résultat de l'élection.

La Défaite de M. de Ramel

M. de Ramel dans une courte allocution, dit que le ministère de la Justice a été déçu par le résultat de l'élection.

Physionomie de la Haute-Cour

Déjà le monde voit que tous les accents prononcés par le parole avant leurs avocats pendant les débats, ont été entendus par le monde.

A MADAME

Madame, je vous salue de tout cœur. Je suis sûr que vous serez satisfaite de la manière dont je vous ai servi.

M. BERTRAND D'OPÈRE

Paris, 20 décembre. — La République Française a annoncé ce soir la mort de M. Bertrand d'Opère. Le nouveau n'est pas encore arrivé à Paris. On croit qu'il est allé à la campagne.